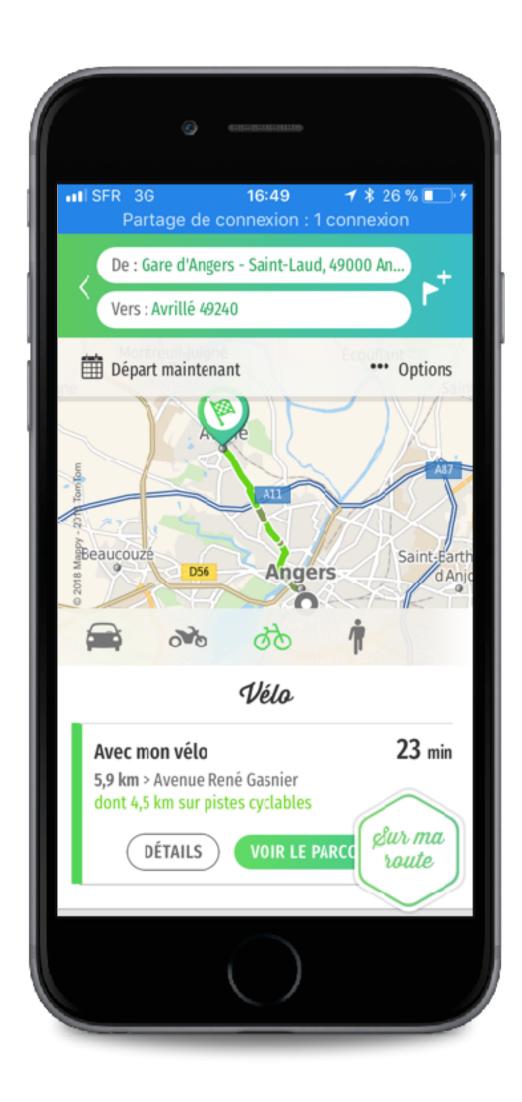


transport.data.gouv.fr

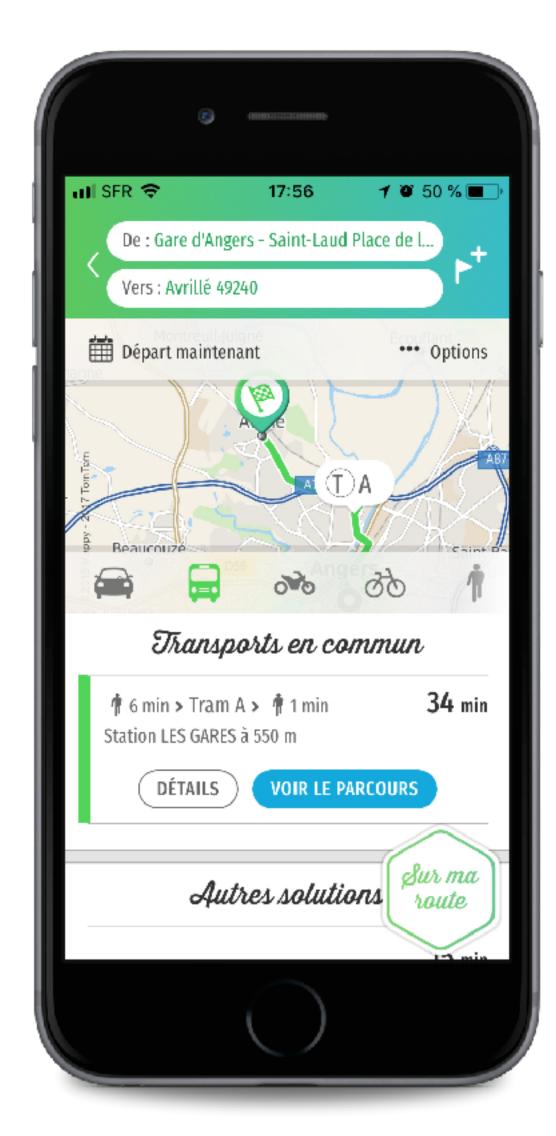
Présentation de la plateforme 27 juin 2018



Un exemple: début 2018, le réseau de transport public Irigo à Angers n'est aujourd'hui pas diffusé sur les services de mobilité grand public (Mappy, Google Maps, Transit, etc).

Version du 27 juin 2018

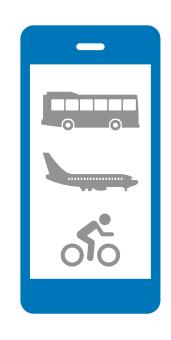
Depuis l'ouverture des données transport et la publication sur transport.data.gouv.fr...



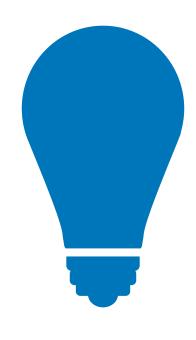
Depuis avril 2018, les horaires théoriques des prochains bus sont sur l'application Transit à Angers (mais aussi à Lorient, et dans l'agglomération bretonne de Fougères!)

Version du 27 juin 2018

Pourquoi ouvrir les données mobilité?



Permettre aux usagers de connaître facilement l'offre de mobilité sur son smartphone pour réduire le frein à la mobilité, **partout en France** : horaires des prochains bus, arrêts à proximité...



Accélérer le développement des services de mobilité innovants grâce à la réutilisation des données par la société civile ou par des acteurs privés (ex : solutions de mobilité porte-à-porte, etc.).



Favoriser une **mobilité propre** plutôt que l'usage de la voiture individuelle en facilitant la **diffusion d'une information multimodale fiable**.

Une première étape déjà lancée :



l'ouverture de 100% des données statiques décrivant les réseaux de transports publics, pour que tous les Français bénéficient d'une information voyageur fiable sur leur smartphone.

transport.data.gouv.fr

La plateforme de diffusion des données ouvertes de transport pour accélérer leur réutilisation, leur amélioration et leur mise en conformité.



La plateforme constitue le **Point d'Accès National (PAN)** sur laquelle les données transport utiles à l'information voyageur devront être mises à disposition (projet de Loi d'Orientation des Mobilités).

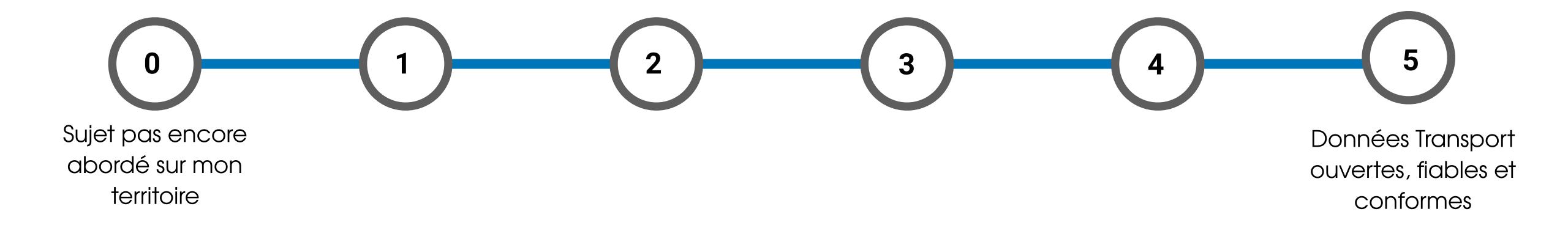
Rencontre ouverte # 9 – Toulouse – Quai des Savoirs 26 juin 2018



Tour de Table

transport.data.gouv.fr vise à accompagner toutes les autorités organisatrices, quelle que soit leur situation, dans l'ouverture des données, leur mise en qualité et leur mise en conformité.

Sur une échelle de 1 à 5, quelle est la maturité de votre agglomération/région/entité en termes d'ouverture des données dans les transports ?





1. L'ouverture des données



Qu'est-ce qu'une donnée ouverte

Sources: Etalab

Une "donnée ouverte" est une information mise à disposition du grand public, pouvant être librement récupérée, et réutilisable avec le moins de restrictions possibles. Elle répond à trois critères :

Technique

Donnée brute, non calculée, complète, exploitable de manière automatique, dans un format utilisable le plus ouvert possible (non propriétaire)

Juridique

Licence clarifiant les droits et les obligations, réutilisation la moins limitée possible

Économique

Peu ou pas de redevances limitant l'utilisation, tarification maximale au coût de mise à disposition.



L'accès aux données transport

Cadre règlementaire

Projet de Loi d'Orientation des Mobilités (2018)

Reprend les principes du règlement délégué (UE) n°2017/1926

Tous les modes de transports

mettent à disposition leurs données (statiques et temps réel) relatives à l'information voyageur sur une base non discriminatoire. 2

Etablissement d'un **Point d'Accès National** conforme aux

exigences du règlement pour recenser (entrepôt ou répertoire)

ces données.

3

Etablissement de **Points d'Accès Territoriaux** sur le modèle du PAN

par les régions et les métropoles.

Possibilité de se reposer sur le PAN en marque blanche.

4

Normes européennes (NeTEx, SIRI) et métadonnées harmonisées pour faciliter 'échange d'informations entre opérateurs et États membres.

5

Compensation possible des producteurs pour la mise à disposition (requêtes) des données possible si les coûts sont significatifs

6

Mise à jour et correction des données en temps utiles par les producteurs de données transport, sur signalement d'erreurs.



Données à diffuser

Tous les modes sont concernés par la mise à disposition de **données statiques comme dynamiques** à travers le PAN, selon des modalités différentes qui restent à définir.

En cours
(données statiques)
(données statiques)
Temps Réel: \$2 2018

Services réguliers de transport public de voyageurs (métro, bus, tram, etc)



Transport à la demande (VLS, autopartage)



Réseaux routiers, cyclables et piétons



Transport longue-distance (autocars de grandes lignes, ferroviaire, maritime, aérien)



2. Le Point d'Accès National



Le PAN: transport.data.gouv.fr

Le Point d'Accès National favorise la mise à disposition gratuite des données transport pour faciliter au maximum leur réutilisation et la relation directe entre producteurs et réutilisateurs, avec trois objectifs :

(1) l'ouverture des données et leur disponibilité sur une plateforme unique

(2) la **mise en qualité** des données (outils de validation, module de discussion directe entre producteurs et réutilisateurs)

(3) la **mise en conformité** des données (métadonnées, normes européennes, intéropérabilité)



Le PAN: transport.data.gouv.fr

Le PAN français constitue une extension de data.gouv.fr, plateforme multithématique des données publiques françaises opérée par Etalab, assurant une solution pérenne, opérationnelle et gratuite pour publier ses données.



MEILLEURES RÉUTILISATIONS





Le PAN: transport.data.gouv.fr

transport.data.gouv.fr "moissonne" l'ensemble des données de data.gouv.fr destinées à faire partie du PAN et intègre une série de modules spécifiques à la publication et à la réutilisation des données transport.

Aujourd'hui, la première étape consiste à recenser les données statiques décrivant les réseaux de transports réguliers de personnes.



Déploiement actuel

Producteurs

Autorités organisatrices de mobilité :

AOM pilotes
Fichier publié ou en cours de publication

24

AOM rencontrées En attente d'accord

37

Autorités organisatrices régionales

Régions impliquées
Fichiers en cours de publication

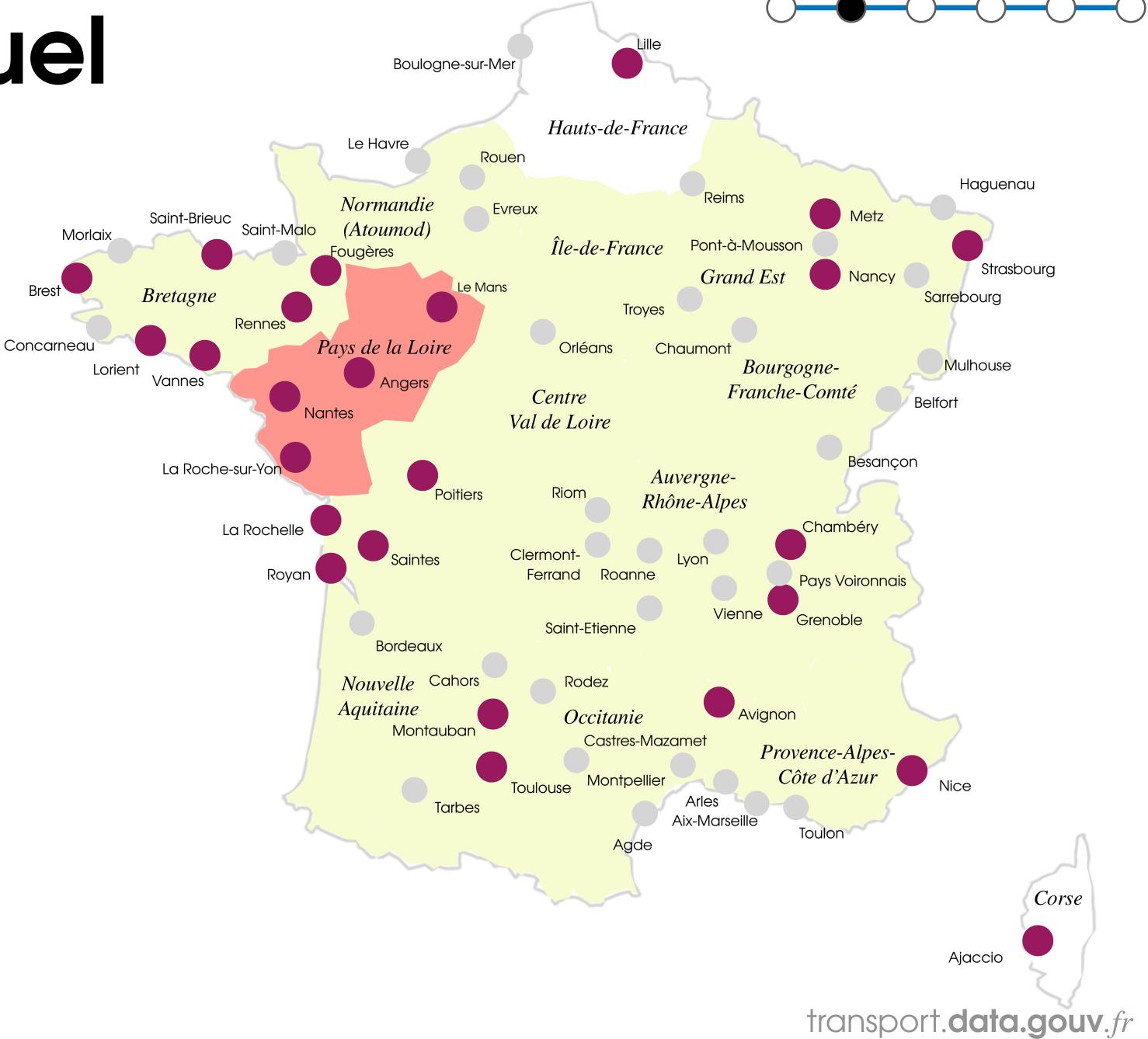
•

Régions en contact Interlocuteurs informés

10

Transport ferroviaire national





Déploiement actuel



Réutilisateurs

7 **réutilisateurs** collaborent d'ores-et-déjà avec <u>transport.data.gouv.fr</u> pour déployer leurs services au bénéfice des usagers des AOM qui rejoignent l'initiative.

Participants à l'expérimentation

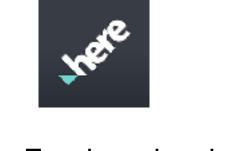












Here Technologies

En cours de discussion







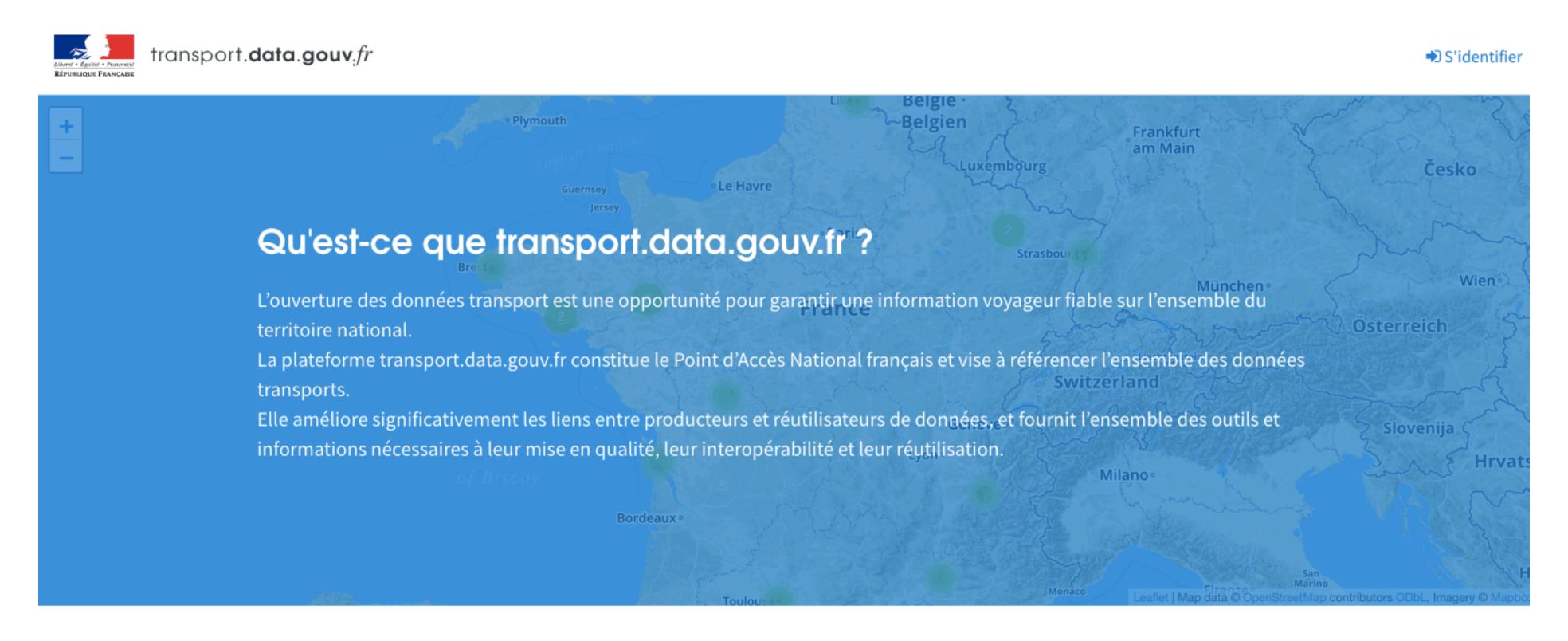






Démonstration de la plateforme

La plateforme est déjà opérationnelle et en démonstration permanente à : transport.data.gouv.fr.



Autorités organisatrices de mobilité (AOM)

De nouveaux services de mobilité connectés pour vos

?



3. Rejoindre la démarche

Les AOM qui s'engagent à publier dès maintenant les jeux de données statiques décrivant leurs réseaux de transport seront les premières à faire bénéficier leurs usagers de nouveaux services de mobilité connectés.



3 étapes :

A Choix de la licence

B
Publication du
fichier au format
GTFS

C Implication directe de l'interlocuteur pertinent

A. Choix de la licence



2 types de licences recommandées pour l'ouverture des données statiques :

La licence ouverte / Open Licence (*Licence Etalab*)

Elle permet au réutilisateur de reproduire, redistribuer, modifier et exploiter à titre commercial sous deux conditions :

- Mentionner la source :
- Indiquer la date de la dernière mise à jour.

L'Open Database License (*Licence ODbL*)

Elle permet au réutilisateur de reproduire, modifier, exploiter à titre commercial sous trois conditions :

- Mentionner la source :
- Redistribuer les modifications sous des conditions de partage identiques;
- Maintenir ouvertes les bases de données redistribuées.

A. Choix de la licence

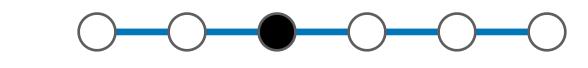


Conditions d'utilisation du Point d'Accès National

La réutilisation des informations disponibles sur transports.data.gouv.fr est soumise à la licence ODbL. Il est précisé que la clause de partage à l'identique figurant à l'article 4.4 concerne les informations de même nature, de même granularité, de même conditions temporelles et de même emprise géographique.

3 avantages à l'harmonisation juridique

- Une explicitation de la licence ODbL **adaptée aux transports** qui lève les freins à la réutilisation des données et au déploiement de services de mobilité dans les territoires.
 - Une **sécurité juridique** pour les producteurs comme pour les réutilisateurs
- Une logique de **commun numérique** (participation des réutilisateurs à la mise en qualité)

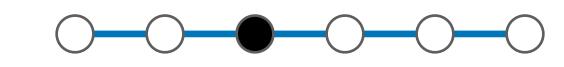


A. Choix de la licence

Exemple : l'Occitanie publie les données GTFS décrivant les réseaux interurbains de la Région

REPUBLICATION PAR LES REUTILISATEURS EXIGÉE	REPUBLICATION NON EXIGÉE	JUSTIFICATION
corrections des coordonnées et des noms des arrêts	présence de commerces à proximité des arrêts	nature de la donnée
ajustement des temps de correspondance	cheminement piéton des correspondances	granularité de la donnée
corrections des horaires théoriques planifiés	horaires temps réels	conditions temporelles de la donnée
génération d'un GTFS dérivé comprenant la navette privée vers l'aéroport	génération d'un GTFS dérivé comprenant les horaires du réseau frontalier	emprise géographique de la donnée





Dans un premier temps, la plateforme accepte des fichiers au **format GTFS**, qui constitue un format simple, facilement exploitable par les réutilisateurs, décrivant des données statiques utiles à l'information voyageur :

Quels types de données peut contenir un fichier GTFS?

Horaires théoriques
Points d'arrêts
Lignes
Tracés

Correspondances
Accessibilité
Tarifs
Nom de l'opérateur

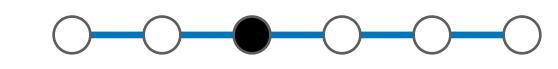
Où trouver le fichier GTFS?

Dans le cas où le fichier GTFS n'a pas encore été généré pour le réseau couvert par l'AOM, celle-ci peut :

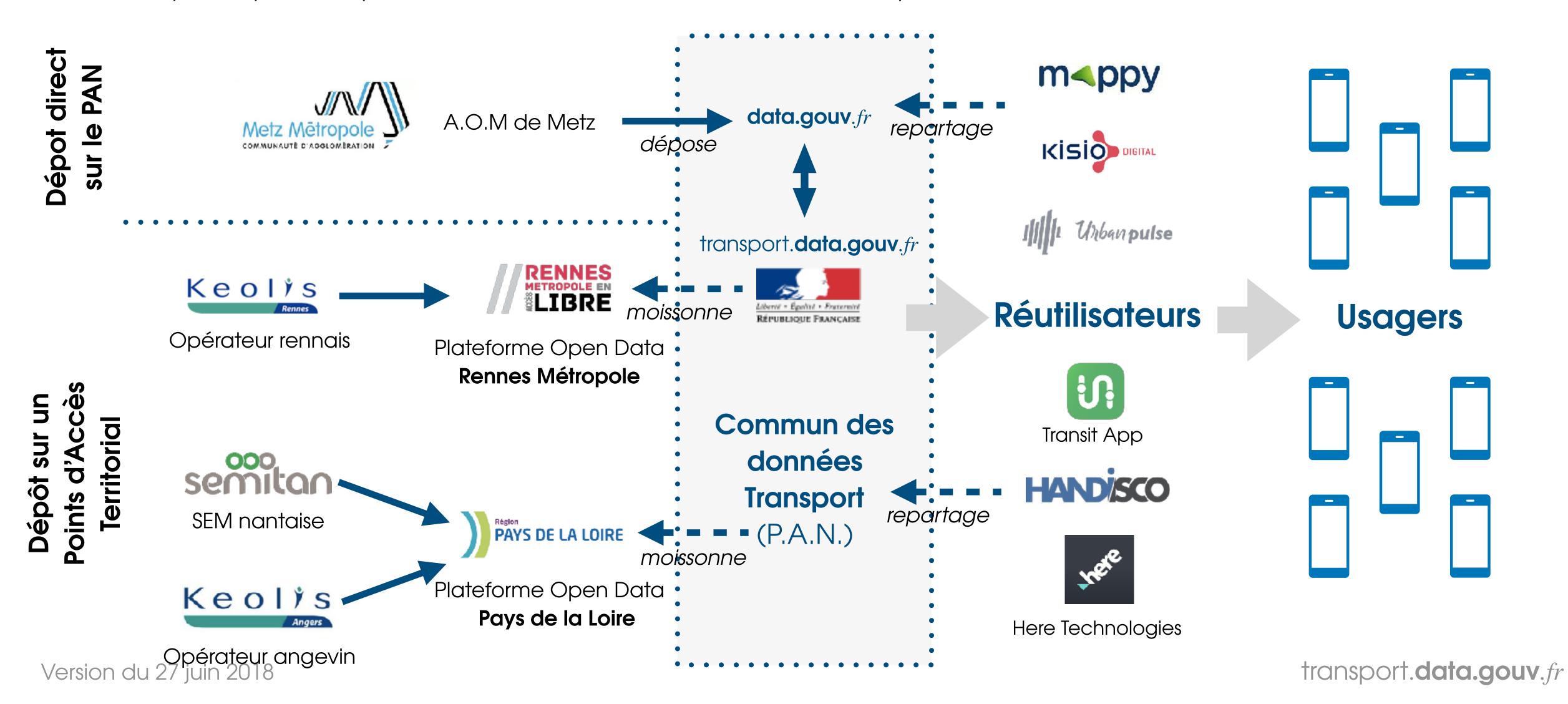
- Dans le cadre d'une délégation de service public, se rapprocher de son opérateur de transport pour envisager la génération d'un fichier à partir du Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information Voyageur (SAEIV)
- Créer le fichier à partir d'un outil d'un outil de saisie comme Chouette.

Le fichier généré initialement ne sera probablement pas parfait, ni directement exploitable commercialement. Cependant, ne tardez pas à le publier sur le PAN, **le cadre juridique vous garantissant de l'aide dans la mise en qualité des jeux de données!**

B. Publication du fichier GTFS



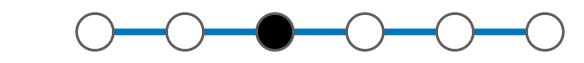
A la fois répertoire et entrepôt, transport. **data.gouv**. *fr* s'inclut dans tout type de stratégie locale en termes d'Open Data. Pour publier le fichier GTFS, passez par votre plateforme locale de données, ou à défaut, déposez votre fichier directement sur le PAN.



B. Publication du fichier GTFS



N'attendez pas avant de publier votre fichier GTFS



C. Implication de tous les interlocuteurs pertinents

Discussions

Latitude et longitude des stations sont requises

le 19/04/2018 à 16:31:23

Bonjour,

Dans le GTFS de la SETRAM (donc pas celui des Affrétés), les latitudes et longitudes des stations sont vides.

Ce champs est requis pas la spécification du format GTFS: http://gtfs.org/reference/#stops

Le jeu de donnée n'est donc pas valide, pourriez vous le corriger?

Merci,

le 20/04/2018 à 09:24:01

Bonjour et merci pour votre remarque. Seul les zones d'arrêts (parent_station) ne sont pas géolocalisées. Ces points ne sont pas des arrêts physiques et pour l'instant dans nos bases de données nous n'avons pas de coordonnées sur les zones d'arrêts. Leurs coordonnées sont donc à calculer au barycentre des arrêts attachés à la zone.

le 20/04/2018 à 15:10:14

Salut

Merci pour ton message.

J'avais remarqué que c'était seulement les stations qui étaient concernées, et en effet c'est une information qu'on peut "construire" avec les arrêts appartenant à la station.

Cependant.

Votre GTFS n'est pas valide en l'état. Nous allons devoir coder des scripts spécifiques pour votre jeu de données. Et chacun des autres réutilisateurs de votre jeu de données va devoir coder le même script spécifique pour votre jeu de données. Cela nous prend du temps à écrire et à garder à jour (chez Transit on a des centaines de flux de donnée entrants, on aimerait éviter d'avoir autant de script à garder à jour...), et le plus productif n'est pas que chacun d'entre nous (Transit, Citymapper, Moovit, OneBusAway...) écrive le même script chacun de notre côté... Le mieux serait que ce soit fait une seule fois, à la source.



4. Rôle des régions et des métropoles

Rôle des régions et des métropoles

Des animateurs de la politique Open Data

Les **régions** et les **métropoles** sont les interlocuteurs les mieux placés pour animer la démarche d'ouverture des données et ainsi :

- Mobiliser les acteurs concernés par l'ouverture des données
- Accompagner ces acteurs dans la mise en qualité et la mise en conformité de leurs données, en se reposant par exemple sur les outils mis à disposition par le Point d'Accès National

Les Points d'Accès Territoriaux

Le projet de Loi d'Orientation des Mobilités prévoit la mise en place par chaque région et chaque métropole d'un **Point** d'Accès Territorial (PAT), qui :

- •donne accès aux données statiques et dynamiques des transports du territoire ;
- peut être commun entre région et métropole ;
- •peut se reposer sur le PAN, qui sera proposé en marque blanche gratuitement pour accompagner les autorités organisatrices.

Atelier organisé sur le sujet avec Régions de France (rentrée 2018)



5. Prochaines étapes

Roadmap - T2 2018



Objectifs

1/3

Objectif 1:

Travailler avec au moins 3 régions pilotes

24/50:

4/10:

Objectif 2:

50 AOM pilotes

Objectif 3:

De nouveaux services de mobilité dans 10 agglomérations au moins

En cours

Mise en place d'un validateur de données plus adapté

Guide de bonnes pratiques Open Data

Prochains travaux

Déclarations de réutilisation de la donnée

Convertisseur GTFS-NeTEx (en attente de l'intégration du logiciel du MTES)

Métadonnées

Propositions

Moteur de recherche par AOM

Badges "qualité" pour les jeux de données

Normalisation : assurer l'interopérabilité

Des normes européennes assurant l'interopérabilité des données pour tous les États Membres :

NeTEx

SIRI

Données théoriques

Données temps réel

L'État s'assure de l'existence d'outils Open Source permettant de faciliter la conversion des données des anciens aux nouvelles normes. Le Point d'Accès National intègrera ces outils.

Un outil Open Source, amélioré par les travaux de la DGITM et d'IDF Mobilités :



D'ici la fin 2018, Chouette permettra :

- d'assurer la conversion des données existantes vers le format normalisé Netex ;
- de saisir les données, notamment les données supplémentaires demandées par les profils existants.

Prochains RDV



Prochaines
Rencontres
Ouvertes

Paris – Preuve de covoiturage – fin août (à confirmer) Marseille – transport.data.gouv.fr – 10 juillet Poitiers – transport.data.gouv.fr – 2 octobre

Ateliers Thématiques Atelier Données Temps Réel – 20 septembre (Paris)
Atelier Données Vélos Libre-Service et Autopartage – 16 octobre (Paris)
Atelier Régions, PAT et SIM – à déterminer avec RDF



Moment d'échanges



Aidez-nous à nous améliorer

L'équipe transport. **data.gouv.** *fr*, comme la plateforme technique, s'efforce de s'améliorer en continu. N'hésitez pas à nous faire part de toute remarque ou suggestion concernant le format ou le contenu de ces rencontres ouvertes.

Vous sentez-vous plus à l'aise pour avancer dans l'ouverture des données transport ?



Version du 27 juin 2018



Merci.

Pour contacter l'équipe : <u>contact@transport.beta.gouv.fr</u>